Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 24 mai 2014, de 9h30 à 16h30

A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	Jo VRIJENS
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Georges COPPOLA

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les instructeurs Nationaux :

Guy ZONBERG
Gérard PUIG

Sont excusés :

René CAVALLO, Trésorier de la CTN,
Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

_ _

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et fait part des soucis de santé de Jérôme CARRIERE, Instructeur National, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 18 janvier 2014

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 18 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Un nouveau DTN :
Jo VRIJENS fait part de la nomination de Richard THOMAS, ex DTN Adjoint en kayak, au poste de DTN.

Le Code Vagnon Niveau 4 :
La réécriture du N4 du Code Vagnon fait l'objet d'une procédure juridique, la FFESSM ne peut donc pour le moment pas s'engager à positionner cet ouvrage en tant qu'« ouvrage recommandé ».

La composition des jurys d'examen de GP-N4 et de MF1 :
Les propositions de nouvelle composition de ces jurys sont entérinées, donc pour mémoire :

- un jury GP-N4 ne nécessite plus la présence d'un Instructeur Régional et peut être à présent constitué de deux 2ème degré (MF2, BEES2 ou DESJEPS), dont l'un est désigné par le Président de CTR et dont l'un n'est pas licencié ou employé dans la structure organisatrice,
- un jury MF1 ne nécessite plus la présence d'un Instructeur National, seulement d'un Instructeur membre du Collège Régional, qu'il soit Instructeur Régional ou Instructeur National.

Points divers adoptés et évoqués par le CDN :

- Le nouveau règlement du Collège des Instructeurs Nationaux,
- Le fait qu'il n'y ait pas d'épreuve de conduite de palanquée pour les plongeurs militaires etc…, mais une simple attestation signée par un E4,
- Le nom de Roger WEIGELE est retenu pour la promotion MF2 2015,
- Un certificat médical d'un médecin généraliste suffit pour les baptêmes des plongeurs en situation de handicap, en deçà de la profondeur de deux mètres,
- L'utilisation du recycleur n'est pas autorisée aux plongeurs en situation de handicap,
- La plongée en milieu artificiel n'étant pas réglementée par le Code du Sport, il n'y a pas lieu de créer de réglementation fédérale sur le sujet,
- Le CDN demande de préciser le détail des voix lors des votes effectués en CTN.

Les partenariats :

Le partenariat avec SCUBAPRO est renforcé.
BEUCHAT devient partenaire de la FFESSM sur le matériel sportif (NAP, Hockey, NEV, PSM).

Les inscriptions au MF2 :

Jo VRIJENS rappelle l'importance de respecter les délais d'inscription pour les dossiers MF2, dans la mesure où les IN ne sont pas taillables et corvéables à merci et qu'il faut donc un certain temps pour établir les plannings et les convocations aux stages et examens MF2. La composition de ces derniers devient donc difficile à modifier avec le temps lorsque des inscriptions tardives arrivent.
Un débat s'engage sur le sujet, mais tous conviennent pour le moment de ne rien changer, simplement d'être plus vigilants sur les délais de transmission des dossiers une fois en mains de la CTN.

Nomination d'un référent « Développement durable » :

Bertrand Martin est nommé « Référent Développement Durable » auprès de la CTN.

Retour d'expérience sur le nouvel examen GP-N4 :

Eric HEBERT présente l'ensemble des retours en sa possession, mais le nombre de sessions organisées depuis le début de l'année est faible, il convient donc d'attendre la fin de l'été pour disposer d'une meilleure vision.
Jo VRIJENS précise que les remarques principales ne portent pas sur l'organisation, mais sur les coefficients ou sur des points de pédagogie.
Un débat s'engage sur les poids relatifs des coefficients, mettant en avant l'importance des coefficients de l'épreuve de conduite de palanquée par rapport aux autres épreuves techniques, qui limite l'impact des mauvaises notes dans ces dernières.
Une réflexion doit être menée sur ce sujet, une piste évoquée par Jean-Pierre VIGNOCCHI consiste peut-être à mettre des notes minimales dans les autres épreuves techniques.
Quoi qu'il en soit, aucune modification ne sera engagée sur l'année 2014.

4 Le mémento du plongeur et le MFT plongeurs air

Hervé VILLALBA présente les remarques des différentes CTR qui lui sont parvenues concernant le résultat des travaux du groupe de travail dont il a la charge. Le délai de réponse était court pour analyser les propositions faites pour le Mémento et le MFT, elles ne peuvent pour l'instant donc pas prétendre à être exhaustives.
Un débat s'engage sur les diverses remarques formulées, Jo VRIJENS s'attache à le recentrer vers les objectifs définis pour ces deux documents, à savoir :

- Un mémento destiné aux plongeurs pour leur permettre de mieux cerner ce qui est attendu par niveau, de façon succincte,
- Un MFT mis en conformité entre les N1, 2 etc… et les PEx et PAx, à destination des formateurs.

Proposition : Adoption de la création du Mémento et de la refonte du MFT.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 Le certificat médical pour le passage des N2 et N3

5.1 – Pour le passage des N2 et N3:

Face aux difficultés rapportées par certaines régions pour trouver un médecin spécialiste en vue d'obtenir un certificat médical pour le passage des brevets de plongeurs, la CTN évoque la possibilité de supprimer cette obligation.
Eric BERGMANN indique que la CMPN, saisie pour avis pour la circonstance, n'a pas encore pu débattre de ce sujet, qui sera abordé courant juin 2014.
Ceci dit, afin de ne pas retarder le processus de décision qui appartient au CDN, Jo VRIJENS propose que la CTN vote pour savoir si cette éventuelle simplification est souhaitée ou pas.
Cette simplification n'est pas d'actualité pour les encadrants ni pour les jeunes plongeurs.
La CTN demande donc à la CMPN d'émettre un avis sur la pertinence de l'éventuel allègement envisagé.

5.2 – Pour les encadrants :

La question se pose de savoir s'il est pertinent de ne demander qu'un certificat médical établi par un généraliste à un encadrant qui peut encadrer un plongeur en formation, à qui on demande un CM établi par un spécialiste.
Ceci étant à mettre en lumière par rapport à la réglementation hyperbare, dont les obligations en la matière sont bien plus contraignantes.
Pour le moment, la CTN ne se prononce pas sur ce sujet.

6 Les encadrants diabétiques

De plus en plus de demandes de plongeurs diabétiques, à qui a récemment été ouverte la possibilité de plonger grâce aux récentes préconisations de la CMPN, de pouvoir à présent accéder aux brevets d'encadrement.
Jo VRIJENS demande donc à Eric BERGMANN l'avis de la CMPN sur ce sujet.
Eric BERGMANN indique qu'il semble difficile d'autoriser un diabétique à entrer en formation d'encadrant ou d'enseignant.
En revanche, il pourrait exister une possibilité pour les encadrants actuels qui deviendraient diabétiques pour leur permettre de continuer à exercer leurs prérogatives.
Ce point doit également être débattu en CMPN courant juin 2014 pour affiner ces remarques en vue de la production d'un avis officiel.

7 Les frais de déplacement

Nous sommes confrontés depuis quelques temps à quelques abus (mini-bar etc…), en conséquence le Trésorier Général a décidé de prendre le problème en compte et a produit une nouvelle version de la fiche de frais, qui a été expédiée à tous les présidents de CTR.
Deux réunions sont impactées par cette remarque : les réunions de CTN et les AG.

- Les réunions de CTN : il a été décidé de rembourser 2 repas (le repas de midi étant pris en charge directement par la CTN, le second étant pris en note de frais). Le déplacement sera remboursé sur la base du transport SNCF en 2ème classe, et aucune nuit d'hôtel ne sera prise en charge.
- Les AG : le trajet sera remboursé sur la base d'un trajet SNCF en 1ère classe, 2 nuits d'hôtel à 70€ seront prises en charge (sauf réservation effectuée directement par la FFESSM), ainsi que 2 repas à 25€.

Après des débats multiples et la manifestation d'une incompréhension des régions par rapport au fait de devoir mettre la « main à la poche' », la CTN trouve qu'il semble logique de prendre en charge une nuit d'hôtel plutôt que d'obliger les participants à prendre des trains de nuit, qui n'ont en outre pas toujours des horaires compatibles avec ceux des réunions.

Proposition : Le Président de la CTN se rapprochera de l'exécutif pour essayer d'amender cette nouvelle règle.

8 Les premiers retours sur les nouvelles épreuves du MF2

Daniel HURON présente les retours sur les épreuves 13 et 14 qui se sont récemment déroulées à Niolon.
Retours :

- L'épreuve ne nécessite pas plus d'IN qu'avant, sur la base de la RSE, c'est-à-dire 1 IN pour 2 candidats.
- Temps global de la 50 à Niolon : 1H30 environ.
- Les enseignements à 50m se font sur calage sur l'ordinateur de l'IN qui joue le rôle de l'élève.
- Le recalage à 50 pour l'épreuve 14 se fait sur l'ordinateur du candidat.

- Actuellement, 18 sujets sont validés.
- Certains candidats sont tombés en panne d'air avec des 12 l. Proposition : possibilité de choisir un 15 l pour la 50m, mais sans incidence sur les autres épreuves.
- En revanche, obligation pour les IN de prendre un 15 l pour parer à tout risque de consommation excessive du candidat.
- La descente est parfois difficilement appréhendée par les IN : elle s'effectue bien tête en bas, mais les critères précis d'évaluation ne sont pas forcément clairs pour tous.
- Proposition : peut-être inverser les épreuves 13 et 14 pour limiter les risques.
- Epreuve 13 : proposer au moins 2 situations pédagogiques.
- Epreuve 14 : proposition de laisser le candidat à partir de 25 mètres.
- Proposition : pas de prise en compte du 2ème instructeur en termes d'évaluation du candidat, dans l'éventualité où il a des paliers à exécuter.

Eric BERGMANN indique que ces nouvelles épreuves sont beaucoup plus sécurisantes pour les instructeurs que les anciennes.
La CTN acte d'ores et déjà 2 points :

- Utilisation d'un 15 litres sur l'immersion à 50 mètres pour les épreuves N° 13 et 14
- Arrêt de l'épreuve 14 à 25 mètres

9 Le Collège des IN

Jean-Noël TRUCCO fait le point sur le Collège des IN.
La formalisation de deux grands domaines de missions est actée :

- Missions techniques
- Missions expertes

En conséquence, la catégorie des IN « Experts » a été créée ; ils sont membres de plein droit du Collège.
Les IN Hors Classe deviennent IN Honoraires Hors Classe et ne sont plus membres du Collège (sans effet rétroactif).
Il n'y a pas de déclinaison de ces points au plan régional, du moins dans un premier temps.
Jean-Noël TRUCCO fait le point sur les effectifs :

- Il y a 96 IN en activité.
- Pour l'avenir : au 01/01/15, 26 IN seront experts, puis 3 à 5 experts chaque année jusqu'en 2029. Au 01/01/15, nous aurons donc 70 IN et 26 IN experts. Les besoins sont de l'ordre de 80/90 disponibilités d'IN par an (sur 1 semaine).
- Féminisation : il y a 12 IN féminines en tenant compte des INS. Pour avoir un taux d'IN femmes en relation avec le taux de licenciées, il faudrait 27 IN femmes. Il faudrait donc faire entrer en stage 3 à 4 INS femmes par an pour arriver à cet objectif : en conclusion, il faut donc poursuivre un recrutement spécifique pour atteindre cet objectif.
- Pour qu'il y ait recrutement, il faut qu'il y ait des sorties. Il semble se dessiner une sortie d'environ 2 à 3 IN par an. En conclusion, pour assurer le renouvellement actuel du collège pour dans 15 ans il faut recruter 4 IN par an, sans compter le fait que peut-être que les recrutés ne seront plus forcément tous présents dans 15 ans. Il faut sans doute envisager de recruter si possible des IN plus jeunes plutôt que des IN proches de la limite de 50 ans.

Jo VRIJENS suggère que la CTN propose qu'en 2015 il y ait un recrutement de 4 postes masculins et 4 postes féminins, peut-être avec une limite d'âge à 45 ans, puis que par la suite on s'oriente plutôt sur 2 postes masculins et 2 postes féminins jusqu'à la fin de l'olympiade (donc 2016 et 2017).

10 Subaqua

Jo VRIJENS n'est pas satisfait des articles de CTN Info. Ni Claude DUBOC ni Jo VRIJENS n'ont pour mission d'être les seuls à alimenter cette rubrique. Jo VRIJENS est étonné du manque d'inspiration des collègues, notamment experts, sur les techniques diverses et variées et demande au délégué du collège de mobiliser le collège pour obtenir des articles de fond pour Subaqua.
Il rappelle aussi que pour que les INS soient admis, ils doivent fournir un résumé de leur mémoire sous forme d'un article insérable dans Subaqua.
Jean-Noël TRUCCO rappelle à ce sujet qu'encore faut-il les résumés soient publiés dans Subaqua. Il se dégage donc la nécessité qu'un comité de lecture relise ces résumés et décide de procéder à leur publication ou pas.
Jo VRIJENS rappelle que le rôle de Subaqua et de CTN Infos est de véhiculer la position officielle de la FFESSM et de la CTN.
Ex : aujourd'hui la RSE fait partie de nos examens, donc si un article doit paraître dessus il faut que ce soit une position officielle de la FFESSM. Subaqua n'est pas le lieu de débattre de ce sujet, le lieu adéquat pour cela est bien la CTN.
En conséquence il n'est pas souhaitable que des débats contradictoires se développent au sein de Subaqua.

11 La CMAS

L'AG de la CMAS s'est déroulée à Rome début mai, suivie d'une réunion du Comité Directeur de la CMAS pour évoquer le « cas » de la FFESSM. Il apparaît que la CMAS semble adoucir ses positions vis-à-vis de la FFESSM.
A priori il faudra retirer le mot « CMAS » de nos cartes de niveau, puis par la suite que la FFESSM demande officiellement les conditions pour pouvoir remettre le logo CMAS sur nos cartes.
Actuellement, on constate qu'après le retrait des cartes N1 à N3, nous arrivons encore en 4ème position sur l'ensemble des pays en termes de nombre de cartes CMAS délivrées. La CMAS n'est évidemment pas insensible à cela.
Par ailleurs, la CMAS a demandé d'accorder la norme ISO aux plongeurs 1* et 3*.

12 Questions diverses

Atlantique Sud : Aujourd'hui un N2 doit avoir 16 ans et un N3 18 ans pour se voir délivrer le brevet. Or dans les aptitudes des PE et des PA, cet âge est requis pour pouvoir entrer en formation.

Décision : Harmoniser pour autoriser l'entrée en formation avant l'âge requis (durée de validité des compétences), mais pour ne pouvoir délivrer le brevet qu'une fois l'âge effectivement atteint.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 20 septembre 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

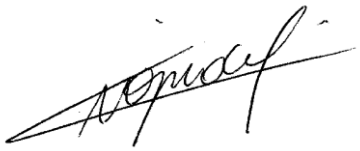

Président de la CTN
Jo VRIJENS